

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 mai 1988 relatif à la
dénomination de ponts et de tunnels sur le territoire
des communes de Vernier, Bernex et Confignon

26 avril 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mai 1988;

vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du
30 septembre 2009;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 6 mars 2023,

ARRÊTE :

1/ La dénomination "Tunnel de Chèvres" est transformée pour être en concordance avec la nature de l'ouvrage et sa signalisation autoroutière en :

Tranchée couverte de Chèvres

pour l'ouvrage souterrain de la route nationale s'étendant sur 400 mètres au sud du pont d'Aigues-Vertes.

Code voie : 90166 (sans changement)

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 28 avril 2023